

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1405 - page 5199

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de police.

FEDERATION EUROPEENNE DES PARFUMEURS DETAILLANTS (F.E.P.D.).

Nouvel objet : représenter et défendre les intérêts collectifs et particuliers de ses membres auprès des institutions nationales, européennes et de l'industrie de la parfumerie et des cosmétiques de luxe ; recueillir les expériences du commerce de détail de la parfumerie sélective, établir et des cosmétiques de luxe, d'établir des études sur ce marché, et veiller à la préservation et à la défense des intérêts de ses membres vis-à-vis de l'industrie, des institutions, des autorités et des administrations ; la F.E.P.D a la capacité d'ester en justice pour la préservation de ses intérêts ou de ceux de tout ou partie d'un de ses membres, d'une partie ou de la totalité ; pour parvenir à ses objectifs, dans le respect des obligations du droit national et/ou européen de la concurrence européenne, tous les membres informent la F. E. P. D de leurs activités spécifiques ainsi que de leurs expériences professionnelles ; de même dans le respect des mêmes obligations, le F.E.P.D met à la disposition de ses membres toutes les informations dont elle dispose ; à cet effet, elle procède à l'examen des questions auxquelles le commerce de détail de la parfumerie sélective et des cosmétiques de luxe est confronté, notamment la qualification professionnelle, et informe ses membres des résultats.

Siège social : 8, rue de la Terrasse, 75017 Paris.

Date de la déclaration : 8 octobre 2015.